

Le Concile en sa pratique et en son esprit

Vatican II dans la série des conciles : héritage et nouveauté

Un concile oecuménique

Les Pères conciliaires

Les experts

Les observateurs invités

Une étape vers l'unité des églises

Une assemblée qui célèbre et qui prie

Une assemblée qui délibère

Les différentes phases du travail conciliaire

Les grandes étapes

La convocation du concile Vatican II

Les phases de préparation

L'ouverture du concile

Le discours de Jean XXIII

Les quatre sessions

La clôture du concile

Conclusion

Un concile pastoral

Un décentrement conciliaire

Un événement

Vatican II dans la série des conciles : héritage et nouveauté

Un concile œcuménique

Un concile est dit œcuménique quand il regroupe l'ensemble des évêques de l'oikouménè c'est-à-dire de la terre habitée. C'est déjà le cas pour le Concile de Nicée en 325, convoqué par l'empereur Constantin pour tenter de résoudre la crise arienne.

« De toutes les églises qui remplissent l'Europe entière, la Lybie et l'Asie, s'assembla la fleur des ministres de Dieu. Une seule maison de prière comme dilatée par la puissance divine réunit les Syriens et les Ciliciens, les Phéniciens et les Arabes, les Palestiniens et encore ceux d'Égypte, de Thébàide, de Lybie et de Mésopotamie. L'évêque de Perse fut présent au synode ; la Scythie avait aussi son évêque ; le Pont, la Galatie, la Pamphylie, la Cappadoce, l'Asie, la Phrygie avaient envoyé leur élite ; les Thraces et les Macédoniens, les Archéens et les Epirotes, et parmi ceux-ci les plus distants étaient venus ; d'Espagne même, un évêque illustre entre tous [Osius] vint siéger avec les autres ; l'évêque de la ville impériale [Rome] fut retenu par son grand âge, mais il était représenté par des prêtres de son Eglise. » (Eusèbe -265-340- Vie de Constantin, III, 15)

Les pères conciliaires

On retrouve cette même universalité à Vatican II :

2381 Pères étaient présents à l'ouverture du concile. Ils seront en moyenne 2200 à être présents tout au long des quatre sessions. (400 n'ont pu venir en raison de leur état de santé ou par refus de visa de la part des pays communistes) A Vatican I, ils étaient 700 ; au concile de Nicée, en 325, ils étaient 328.

Presque tous les sièges catholiques du monde furent représentés, mais ce sont les évêques européens qui furent les plus nombreux et ce sont eux qui prirent l'initiative de contester les textes qui avaient été préparés et la méthode de travail qui était proposée ; le concile fut certes le plus œcuménique – au sens d'universel – de l'Eglise catholique (tous les continents sont représentés) mais il est encore très européen centré.

Origine des participants :

37% Europe

18% Amérique du sud

14% Amérique du Nord

13% Asie

12% Afrique

3% Océanie

La composition de l'assemblée conciliaire se renouvellera au fur et à mesure des années : entre la première et la dernière session, environ 10% des évêques sont nouveaux.

Les experts

Les experts du concile qui sont désignés par le pape : ils ne participaient pas aux assemblées conciliaires et ne votaient pas ; mais ils eurent une grande influence. Ils participèrent à la rédaction des textes.

De plus, la plupart des évêques étaient accompagnés d'experts (privés)
« *Le concile a redonné la parole aux théologiens. Ils ont été largement consultés, ils ont été convoqués à travailler, en particulier comme experts, auprès du Concile et de certains évêques qui les ont appelés à leur côté. Leur apport a été décisif. On a donné acte à la théologie de sa signification et de son rôle, non dans la répétition de la pensée du passé et sa seule explication, mais dans sa capacité à rendre compte, en ce temps, de la nouveauté de Dieu pour les hommes et les femmes de ce monde.* » (J.Doré A cause de Jésus p. 359)

L'Eglise enseignante s'est mise au service de l'Eglise enseignée, pour reprendre une distinction du Père Congar.

Les observateurs et les invités

53 observateurs étaient présents à l'ouverture du concile. Leur nombre augmentera au fur et à mesure des sessions. Ils seront 103 à la fin du concile ; ce sont des orthodoxes, des anglicans, des vieux catholiques et des protestants. Ils assistent aux sessions, sans droit de parole ni de vote.

Mais c'est son acceptation par le Pape, sa réception par l'ensemble de l'Eglise qui qualifie un concile de vraiment d'œcuménique.

L'Eglise orthodoxe appelle œcuméniques les seuls conciles antérieurs à la rupture avec Rome. (schisme du 11^{ème} siècle qui aboutit aux excommunications réciproques de 1054)

Une étape vers l'unité des églises

On peut aussi entendre le terme œcuménique au sens où le pape Jean XXIII amorce un tournant et une accélération dans le chemin vers l'unité des églises chrétiennes. Au lieu de parler d'un « retour », il prend l'initiative de convoquer une assemblée pour amorcer un processus qui conduise à l'unité. Il ne s'agissait pas d'un concile « d'union » entre les différentes confessions chrétiennes divisées (protestants, anglicans, orthodoxes) mais de marquer la disponibilité de l'église catholique à s'impliquer dans le processus œcuménique.

Et cet engagement demandait d'abord un aggiornamento, un renouveau de l'église catholique elle-même en ce domaine. La création du Secrétariat pour l'unité des chrétiens en sera le signe et le prolégomène.

Les différentes églises marqueront très tôt leur intérêt pour cette initiative du pape, que ce soit du côté du patriarcat de Constantinople ou de celui du COE.

Plus profondément, la conciliarité est importante pour les relations œcuméniques entre les églises. Le gouvernement conciliaire est au cœur de l'Eglise orthodoxe et il est aussi mis en œuvre dans les églises de la Réforme. Dans la communion catholique, il semble important d'accorder plus de place à la conciliarité, sous ses différentes formes : conciles, mais aussi synodes (des évêques ou diocésains). Paul VI a souvent déclaré que la papauté reste un des principaux obstacles à la réunion des églises et le Pape Jean-Paul II dans son encyclique *Ut unum sint* invite à trouver des voies nouvelles pour penser et vivre le rôle de la papauté. Une papauté plus conciliaire ne serait pas affaiblie. Et Paul VI, en 1965, quand il institue le synode épiscopal en organe permanent chargé de conseiller le pape sur les affaires internes de l'Eglise l'a, d'une certaine manière, reconnu. Depuis, dans la pratique, les synodes ont lieu tous les deux ou trois ans.

Une assemblée qui célèbre et qui prie

11 octobre 1962 : séance d'ouverture du Concile

Un concile est une célébration. Le Pape Jean XXIII dans son discours d'ouverture parle d'ailleurs d'une « célébration » du concile.

La cérémonie d'ouverture en est un exemple. C'est l'évangéliste intronisé solennellement qui préside au concile. C'était déjà le cas au concile de Nicée. Si les Pères conciliaires y avaient adopté une méthode de travail qui était proche de celle des assemblées politiques et du sénat, (où la statue de la Victoire trônait), ils avaient remplacé cette dernière par le livre des Evangiles. De même tous les Pères avaient-ils chanté le Credo.

La lecture des journaux intimes de ceux qui étaient là à cette cérémonie d'ouverture montre que déjà, dans cette célébration, se jouent quelques-uns des enjeux du concile, enjeux liturgiques, ecclésiologiques, œcuméniques.

Mgr Musty (évêque auxiliaire de Namur) :

« Manque de participation liturgique. Tout en polyphonie, y compris le Credo. Pas de communion distribuée. »

Le Père Labourdette (théologien dominicain)

« La cérémonie est d'une grandeur religieuse saisissante, malgré les fautes, par exemple, le chant polyphonique du Credo au lieu de faire chanter les évêques ensemble. Et quelle belle occasion pour une concélébration ! »

Père Congar (consulteur de la Commission théologique préparatoire)

« Je sais que tout à l'heure on installera sur un trône, pour présider au concile, une Bible. **Mais parlera-t-elle ? L'écouterà-t-on ? Y aura-t-il un moment pour la Parole de Dieu ? (...)** Toute l'Eglise était là, personnifiée dans ses pasteurs. Mais je regrette que l'on ait gardé un style de célébration si étranger à la vérité des choses. Qu'eût-ce été si ces 2500 voix avaient chanté au moins le Credo au lieu de ces roucoulades élégantes de professionnels gagés ? »

Père Ch. Moeller (théologien de Louvain)

« La courte partie orientale de la cérémonie concrétise l'oecuménicité de l'Eglise. Mais il ne faut pas se cacher que les structures sont bien « latinement latines ». Les patriarches, par exemple, sont placés après les cardinaux. Option grave. »

Une assemblée qui délibère

Un concile – comme un synode – est d'abord une assemblée où l'on discute, où l'on délibère (Cf. Moulinet *Le concile Vatican II... Tout simplement* p. 41)

Le principe d'unanimité ou de quasi unanimité est très important et on le trouve dès les premiers conciles. Il manifeste que l'Eglise veut rester unie, quitte, parfois, à élaborer des formules assez souples pour qu'elles soient recevables par la ou les minorités et que celles-ci ne se sentent pas écrasées. C'est aussi une façon de limiter les divisions qui pourraient survenir ultérieurement.

Ainsi, le concile de Nicée élaborait-il un symbole – le Credo – que tous acceptèrent sauf Arius et deux évêques. Le concile d'Ephèse, en revanche, fut bloqué par le manque d'unanimité. Chalcédoine et les conciles suivants se donnèrent du mal et du temps... pour trouver des formules largement acceptables par tous. Une part du génie des conciles œcuméniques fut de maintenir l'Eglise indivise dans le premier millénaire. Dans les conciles ultérieurs, en occident, le principe demeure, même si parfois, il a du mal à être mis en œuvre, en particulier à Vatican I, comme le note Mgr J. Doré :

« Sur bien des sujets difficiles, on a pris le temps de trouver un consensus. En cela, on a procédé à l'inverse de Vatican I, qui avait vu, sur la question de l'infailibilité et de la juridiction universelle du souverain pontife, s'affronter deux partis. Sur les quelque neuf cents évêques réunis à l'origine, ils n'étaient guère plus de cinq cents au moment du vote, les derniers opposants ayant préféré quitter Rome la veille. Rien de cela à Vatican II. Les votes sur les textes se font à la quasi unanimité, après de très longs débats au cours desquels de nombreux amendements permettent aux pères d'affiner et de préciser le propos. A aucun moment une majorité n'a humilié une minorité. » (Doré p. 356)

Un exemple : le vote du N° 63 de la *Constitution sur la liturgie*

Cet article concerne l'emploi de la langue du pays. Dans le texte primitif on gardait la langue latine au moins pour la forme sacramentelle (sauf en ce qui concerne le mariage !)

Les Pères du concile ont fait difficulté sur ce chapitre III le 18 octobre 1963. Sur 2217 votants, il y eut 1130 placet ; 30 non placet ; et 1054 placet juxta modum. Ce nombre exceptionnellement élevé de placet juxta modum manifestait le désir des Pères d'enlever toute restriction à l'emploi de la langue vivante dans l'administration des sacrements. Le texte, tel qu'on peut le lire maintenant fut accepté définitivement le 21 novembre par 2107 voix contre 35 et un bulletin nul.

C'est là un cas éclatant – il y en a d'autres – où le travail du concile lui-même a amélioré le texte qui était proposé.

On aboutit ainsi à des textes, qui n'ont pas tous le même statut. On distingue :

Les constitutions : terme réservé aux quatre documents essentiels du concile.

Les décrets : textes qui apparaissent comme une application des principes posés par les constitutions

Les déclarations : principes et lignes de conduite disant la pensée de l'Eglise

Mais on ne discute pas que dans l'aula conciliaire ; on discute, hier comme au temps de Vatican II, à l'intérieur de l'Eglise et hors d'elle : dans les journaux, au 20^{ème} siècle ; chez les commerçants, au temps de Grégoire de Nysse, au moment du concile de Constantinople, en 381 : « *Si, dans cette ville, on demande de la monnaie à quelqu'un, il discutera avec vous pour savoir si le Fils est engendré ou non ; si vous posez une question sur la qualité du pain, on vous répondra que le Père est grand et le Fils moindre ; si vous dites que vous avez besoin d'un bain, on vous dira qu'il n'y avait rien avant la création du Fils.* » (N. Tanner *Conciles et synodes* p. 60)

Les grandes étapes

La convocation du Concile

Elle eut lieu le 25 janvier 1959 dans un discours à un petit groupe de cardinaux réunis à Rome, pour la cérémonie de clôture de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens, en la basilique saint Paul-hors-les-Murs. Jean XXIII n'était le successeur de Pie XII que depuis moins de quatre-vingt dix jours... (il avait été élu le 28 octobre de l'année précédente.)

Cette annonce porte sur trois points :

- . La convocation d'un concile œcuménique
- . La réunion d'un synode pour le diocèse de Rome (souligne la visée pastorale du pape : il est l'évêque d'un diocèse)
- . La révision du code de droit canonique latin et l'achèvement de la promulgation de celui des églises orientales catholiques.

« *C'est avec un peu de tremblement d'émotion, mais en même temps avec une humble résolution dans notre détermination, que Nous prononçons devant vous le nom d'une double **célébration** que Nous proposons : un synode diocésain pour Rome et un concile oecuménique pour l'Eglise universelle.* » Et le Pape ajoute que synode et concile « *conduiront à la mise à jour attendue et souhaitée du code de droit canonique* »

Les phases de préparation

17 mai 1959 : constitution d'une commission anté-préparatoire sous la présidence du Cardinal Tardini. Une consultation universelle des évêques est lancée et le pape annonce que le concile qui se réunira ne sera pas la continuation de Vatican I (qui avait été interrompu par la guerre de 1870 entre la France et la Prusse) mais un nouveau concile : Vatican II.

Les futurs Pères conciliaires sont invités à formuler les matières qu'ils désireraient voir traiter par le prochain concile.

Juillet 1959 – été 1960 : 2150 réponses parviennent à Rome. (participation de 76,4%)

Vota : ce sont les souhaits exprimés par les futurs Pères conciliaires. Ils portent sur : une meilleure définition du rôle de l'évêque ; le développement de la réforme liturgique. D'autres demandent la condamnation des erreurs : communisme, existentialisme, relativisme moral ...

8972 propositions sont extraites du dépouillement des réponses, classées par pays. Elles sont destinées à orienter le travail des commissions préparatoires.

Jean-XXIII s'exprime lui aussi et par le souci d'aggiornamento : ouverture au monde moderne ; refus de prononcer des condamnations, rapprochement avec ceux qui sont loin de l'Eglise etc...

5 juin 1960 (jour de la Pentecôte) : publication du motu proprio *Superno Dei nutu* : le pape rappelle la visée du concile : « travailler au renouveau de l'Eglise et à l'union des chrétiens ». Le texte organise la phase préparatoire : 11 commissions préparatoires (chacune présidée par un cardinal) qui correspondent en fait aux différents dicastères de la curie romaine ; 3 secrétariats ; dont celui pour l'unité des chrétiens ; une Commission centrale qui coiffe l'ensemble : elle est présidée par le pape et a pour secrétaire général Mgr Pericle Felici.

Automne 1961 – 19 juin 1962 : la Commission centrale examine les documents élaborés par les différentes commissions : 73 schémas ; 1030 pages... En fait, les Pères ne recevront, avant le concile, que 7 schémas (à l'été 1962) puis 2 autres en novembre 1962.

2 février 1962 : un motu proprio fixe au jeudi 11 octobre 1962 l'ouverture du concile.

6 août 1962 : promulgation du règlement du Concile.

Un conseil de présidence, composé de dix cardinaux nommés par le pape pour présider les séances et diriger les discussions

Les commissions conciliaires qui reprennent pratiquement les intitulés des commissions préparatoires, présidées par un cardinal nommé par le pape. Chaque commission, en plus du président, comprend 24 membres choisis par les Pères : deux tiers d'entre eux sont élus par les Pères, le tiers restant étant nommé par le pape.

Un secrétariat général, présidé par le cardinal Felici.
L'obligation du secret est affirmée et la langue latine est la seule admise dans les sessions publiques et les congrégations générales.

L'ouverture du concile

Le pape prononce un important discours : *Gaudet mater ecclesia*.

13 octobre 1962 : un coup de théâtre : Le cardinal Liénart, évêque de Lille, membre du conseil de présidence, demande de surseoir au vote pour élire les membres des commissions : les évêques ne se connaissent pas et ils ne souhaitent pas reconduire les membres des commissions qui ont préparé les documents préparatoires. Le cardinal Tisserant qui préside lève la séance et le pape accorde trois jours aux prélats pour se concerter ; la première séance conciliaire a duré moins d'une heure...

20 octobre : le « message au monde ». Ce premier texte voté par l'assemblée ne provient de la phase préparatoire. Il provient d'une proposition du conseil de présidence, approuvée par le pape et a été rédigé par plusieurs évêques français à partir d'un projet des Pères Chenu et Congar. Il n'aura pas un grand impact sur les travaux conciliaires mais traduit le souci du concile d'être inséré dans la société et le monde.

En convoquant le concile, Jean XXIII exprime à plusieurs reprises sa volonté de réconcilier l'Eglise avec le monde et c'est bien le chantier que mèneront les Pères conciliaires. Benoît XVI le confirme dans *Lumière du monde*. « Avant toute chose, le Concile s'est chargé et acquitté de la grande tâche de définir à nouveau aussi bien la distinction que la relation de l'Eglise avec l'ère moderne, et la relation de la foi avec ce temps et avec ses valeurs. »

Les quatre sessions

11 octobre – 8 décembre 1962

3 juin 1963 : mort de Jean XXIII

21 juin 1963 : élection de Paul VI

29 septembre – 4 décembre 1963

14 septembre – 21 novembre 1964

14 septembre – 8 décembre 1965

En tout, il y eut 168 assemblées.

La clôture du concile

Elle est marquée, au-delà de la promulgation des textes votés, par la levée des excommunications de 1054 ou levée des anathèmes entre Rome et Constantinople. Cette réconciliation des Eglises d'Orient et d'Occident est scellée par le baiser de paix qu'échangent le Métropolitain Méliton – représentant le Patriarche Athénagoras – et le pape Paul VI. Elle a lieu au terme de la liturgie qui s'est déroulée sur la place Saint Pierre le 8 décembre 1965.

Conclusion

Un concile pastoral

Il a souvent été dit, et le pape Jean XXIII lui-même l'a souvent répété, que le concile devait être un concile pastoral. Encore faut-il s'entendre sur la signification de ce mot.

Le concile ne définira pas de nouveaux dogmes et il n'y aura pas à Vatican II de canons qui définissent une doctrine ou qui entraînent des anathèmes.

Dans les conciles précédents, le style littéraire est celui du canon et de l'anathème. Un style qui consiste en des mots de menace, de surveillance, de punition ; des mots de puissance. Un langage qui se préoccupe d'ordre et donne de l'Eglise l'image d'un maître sévère.

Cf. Concile de Nicée : « *Ceux qui disent : « Il était où il n'était pas » ou « Avant d'avoir été engendré, il n'était pas » et qu'il est devenu à partir de ce qui n'était pas, ou d'une autre hypostase ou substance, ou qui affirment que le Fils de Dieu est susceptible de changement ou d'altération, ceux-là l'Eglise catholique et apostolique les anathématise. »*

Cf. Concile de Trente

Cf. encore Vatican I

Vatican II marque une rupture significative. Cette rupture dans le langage témoigne d'un changement de fond : le concile emploie des mots positifs, il porte un regard positif sur les réalités de l'Eglise et du monde (cf. *Gaudium et spes*).

Le concile évite aussi un langage scolastique : il se situe plutôt dans une perspective plus humble qui est l'acceptation du mystère.

Mais dire que le concile est pastoral ne signifie pas qu'il ne soit pas doctrinal. Si on lit les textes des constitutions, on voit combien, en de nombreux domaines, les accents théologiques se sont déplacés. Ainsi, l'ecclésiologie a été profondément renouvelée dans la *Constitution dogmatique sur l'Eglise*.

On pourrait dire qu'il fut un concile enseignant. et en même temps pastoral dans la mesure où il cherche à rendre attirants les idéaux chrétiens, qu'il en tire des conséquences pratiques. En faisant appel au dialogue, en privilégiant un langage où les mots de l'horizontalité (égalité,

peuple de Dieu...) de la réciprocité (coopération, collaboration ...) etc....dominent le concile appelle à la conversion et sa rhétorique ressortit d'un art de la persuasion plus que d'un discours d'autorité contraignante et culpabilisante.

Le Père Congar le souligne bien dans ses *Entretiens d'automne* : « Si le concile a eu un sens, c'est de passer du domaine idéal ou idéologique au concret de la vie de l'Eglise. Ce n'est pas pour rien que Jean XXIII l'a appelé concile pastoral. On a noté que ce que Jean XXII désigne par 'pastoral' était de la doctrine, mais s'exprimant dans l'histoire, dans le temps et le monde actuel. Bien sûr, certains ont abusé de ce titre pour dire : puisqu'il est pastoral, il n'est pas doctrinal. C'est absolument faux : il est doctrinal, mais doctrinal-pastoral, c'est-à-dire d'une doctrine qui demande à être appliquée historiquement. » (p. 13)

Un décentrement conciliaire

J'emprunte cette expression et les réflexions qui vont suivre au Père Martelet qui fut expert au concile. Il remarque que les évêques qui sont arrivés au concile avaient pour beaucoup une conception de l'Eglise et du ministère épiscopal qui reposait sur une vision descendante de l'Eglise : pour eux, l'Eglise est une société parfaite dont la hiérarchie exerce son autorité sur les fidèles. Or « de toute évidence chrétienne, ce n'est pas la hiérarchie qui est la raison d'être des fidèles, mais les fidèles qui sont la raison d'être de la hiérarchie » (*N'oublions pas Vatican II* p. 36) Et plus exactement encore, c'est le Christ qui est la raison d'être des uns et des autres, et c'est de Lui que les uns et les autres doivent être les témoins. Cette conscience d'une diakonia, d'un service, d'un ministère de l'Eglise tout entière – ministres ordonnés et fidèles laïcs – qui se fera jour peu à peu dans l'assemblée conciliaire au fil des débats et des communications qui ont lieu dans l'aula conciliaire vont entraîner cet aggiornamento que le Pape Jean XXIII avait appelé de ses vœux.

. Le décentrement de la hiérarchie par rapport à soi-même, condition indispensable de la décléricalisation de l'Eglise, permet de retrouver la vision traditionnelle de l'Eglise comme peuple de Dieu (Cf. *Lumen Gentium*)

Mais ce peuple de Dieu a lui aussi à se décentrer pour devenir un peuple de témoins au milieu du monde ; à s'ouvrir à ce monde et à en lire les « signes des temps » (Cf. *Gaudium et Spes*).

. Mais ce monde lui-même, c'est-à-dire l'humanité tout entière dans la responsabilité qu'elle a d'être la plus humaine possible, est lui aussi appelé à se décentrer de lui-même sur Dieu. Le monde, certes, a ses finalités propres, mais au regard du chrétien, « les finalités temporelles, séculières propres au monde, ne peuvent pas apparaître comme le sens ultime de l'histoire des hommes, individuellement ou socialement considérés. » (Ibid p. 38) (Cf *Déclarations sur les religions non chrétiennes, sur la liberté religieuse*)

. Mais ce décentrement de l'Eglise et des hommes pour se tourner vers Dieu exige aussi une purification de la conception que l'on a de Dieu. Le concile porte aussi témoignage d'un Dieu qui est décentré en lui-même et dans ses relations avec l'humanité : ce Dieu est communion éternelle d'amour. Il est Père qui se donne éternellement à son Fils dans la puissance de l'Esprit. Ce Dieu trinitaire que nous confessons, ce Dieu « qui ne possède son être qu'en le communiquant » comme le dit Maurice Zundel, ce Dieu dont le décentrement infini fait de lui une communion d'amour, devient la source d'un autre décentrement : Dieu lui-même se décentre de lui pour se tourner vers ce qui n'est pas lui : il crée le monde et ses créatures et il se fait lui-même créature pour que nous partagions sa vie la plus intime. Dans l'incarnation, il se dépouille jusqu'à la mort et la mort de la croix. Ainsi, le Dieu qui commande l'aggiornamento conciliaire est il le Dieu d'amour, « aussi infiniment aimant hors de soi qu'il est éternellement aimant en lui-même. » (ibid. p. 39)

Ces « décentrement » que le concile effectue sont encore des appels pour nous aujourd'hui !

Un événement

Car, « *Les conciles sont des événements. (...) C'est un fait qui, arrivé une fois n'est pas un terme mais une étape. Le travail continue en grande partie dans la ligne qu'il a tracée. Un concile agit longtemps. Cela tient au fait qu'il représente une exceptionnelle concentration de la conscience ecclésiale, sous la motion du Saint Esprit. Mais l'Esprit est Souffle. Eau vive. Il ne s'arrête pas.* » (Yves Congar *Le concile vingt ans de notre histoire* Desclée 1982 p. 181)

D'où l'importance de la réception et de la mise en œuvre du concile, comme de tout concile. La conclusion de *Gaudium et Spes* le laisse déjà entendre : le concile doit passer dans les moeurs de l'Eglise. Les différents documents pontificaux et les synodes qui suivront en attesteront.